

tenue par Monsieur BEAUJARD, Juge des Référés
En présence de Madame ROULLEAU, Greffière

14 heures 00

01) DOSSIER N° 2503769 RAPPORTEUR: Monsieur Patrice BEAUJARD

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - SPORT - Arrêté du 19/09/25 pris par le préfet de l'Yonne portant interdiction temporaire d'exercer les fonctions de l'article L.212-1 du code du sport pour une durée de 6 mois (surveillant de baignade)

Nom des parties

Demandeur
Défendeur

PRÉFECTURE DE L'YONNE

Représentants des parties

SELAS AVOCATS VIGNET ASSOCIES (Cour)
M. le Préfet

Arrêté le 07/10/2025

La présidente du tribunal